Communiqué.

Exit la Redevance, comme beaucoup d’intercommunalités, la CCSB a voté la taxe d’enlèvement des ordures ménagères.

Vous payez les déchets en fonction de la valeur locative de votre logement auquel est multiplié le taux de 12%. Le coût du service est de 5 millions d’euros et comprend le ramassage, le coût de transformation des déchets, le paiement de diverses taxes sur les polluants reversés à l’Etat, l’entretien du matériel roulant, le personnel et tant d’autres choses. Les recettes de la TEOM servent uniquement à financer le service des ordures ménagères.

Etant basée sur la valeur de votre habitation, des disparités peuvent apparaître d’une commune à une autre, voir même au sein d’une même commune. L’augmentation que certains usagers subissent et pleinement pris en compte et ne reflète pas d’une volonté de la Communauté de communes de taxer d’avantage les habitants du territoire. Progressive, la TEOM permet également à des personnes plus modestes de profiter d’une baisse de fiscalité et correspond globalement plus à la composition des foyers.

Attention, payer plus, ne doit pas devenir un prétexte pour relâcher vos efforts de tri sélectif !

Depuis longtemps vous entendez qu’en triant les déchets, votre facture coûtera moins chère. C’est une réalité. L’année dernière grâce à votre tri, 400 000€ ont été générés grâce à ces gestes du quotidien. 400 000€ de recettes de ventes de matières recyclables, c’est tout autant que nous vous faisons économiser.

Ainsi, la CCSB vous demande de ne pas arrêter de trier mais de redoubler d’effort. Plus qu’une question de coût, c’est tout l’enjeu de la protection de notre territoire, de son environnement, de son cadre de vie et de ce que nous léguerons à nos enfants.

Les élus et les agents de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch se tiennent à votre disposition pour toute question concernant ce nouveau mode de collecte.